

pluriannelle

☐ Annuelle

# Syndicat d'Eau du Val du Thouet - CONTRAT ABONNEMENT EAU

PAE TALENCIA - 2 rue Marcel MORIN - CS 90045 - 79101 THOUARS CEDEX

Tél: 05.49.66.01.06 - Télécopie: 05.49.66.29.81 - N° d'astreinte: 06.86.92.63.07

contact : accueil@sevt79.fr site : http://www.sevt79.fr

Horaires d'ouverture - accueil abonnés du lundi au jeudi 8h/12h et 13h/17h - le vendredi 8h/12h et 13h/16h

Joindre	ulaire completé et ses pièces jointes so obligatoirement les pièces suivantes : Copie pièce d'identité ou k-bis pour le Copie contrat de location (pour les loc Relevé d'identité bancaire	Réservé à l'administration  Col :  es) Rang :					
N° com	pteur :	Relevé compteur : Date d'entrée dans le	logeme		//		
		Abonnement desti	né à un	usage			
	Habitation principale Résidence secondaire	Agricole Commercial/bureaux		Artisanal Jardins, espace	☐ Autres : verts		
		Identification du titu	doine du	, aantuat			
MME/N	t en qualité de :		locatair  Prénom  Prénom	re n:			
Tél :	VI. NOIVI :	Courriel :	Prenon	n :			
Nombre de personne dans le logement :  Coordonnées Propriétaire et/ou Agence :  Adresse de facturation ( si différente de l'adresse désservie) :							
Nom du	té, dénomination sociale : u gérant : de l'activité :						
		Mode de pa	iement				
	prélèvement à échéance (2 X par a prélèvement mensuel (au 10 du m retourner l'imprimé Mandat de prélèvem	ois)	gné d'un R	□ RIB	autre mode de paiement (TIP, tipi, espèces, chèque)		
	Collectivites et E	intreprises - Informati	ons liées	s à la facturation	n CHORUS		
Siret CH Code se Service	HORUS : ervice :	Interlocuteur	CHORUS				
เท <sup>ร</sup> d'en	gagement :		Tél : .				
Périodio	cité n° d'engagement :	Courri	el :		_		

### Il est convenu que:

Le SEVT est tenu de fournir de l'eau potable à tout titulaire du contrat de fourniture d'eau, selon les modalités prévues dans le règlement des abonnés du SEVT du 7 octobre 2016

Règlement téléchargeable sur le site internet à l'adresse suivante : http://www.sevt79.fr

Documents joints au formulaire de souscription d'abonnement :

- \* règlement du service
- \* informations précontractuelles (tarifs, ....)
- \* mandat de prélèvement SEPA

### Le titulaire du présent contrat :

- reconnait qu'en validant ce contrat, celui-ci a valeur de commande avec obligation de paiement. Les frais d'accès au service seront facturés lors de la 1<sup>ère</sup> facturation (au tarif en vigueur).
- déclare avoir pris connaissance des tarifs en vigueur au jour de la signature du présent contrat ainsi que du document d'informations précontractuelles.
- s'engage à faciliter l'accès au compteur pour les agents du service d'eau.
- pourra mettre fin au présent contrat par résiliation expresse auprès du service d'eau.

Tant que le contrat de fourniture d'eau n'est pas résilié, vous serez tenu pour responsable de votre branchement, des consommations afférentes et des sommes dues.

#### Date d'éxécution du service :

Dans le cadre d'un contrat conclu à distance ou signé en dehors des locaux du SEVT, l'usager bénéficie d'un délai de quatorze jours à compter du lendemain de la conclusion du contrat pour excercer son droit de rétractation. Il suffit d'adresser une déclaration de rétractation dénuée d'ambigüité, dans les 14 jours, par courrier ou mail. Le branchement sera coupé à réception de la demande.

sinon demander l'exécution expresse du début du service en cochant la case ci-dessous :

Je souhaite bénéficier de la fourniture d'eau avant expiration du délai de rétractation de 14 jours. En cas d'exercice du droit de rétractation, je m'engage à verser un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de ma décision de me rétracter et proportionné au prix total de la prestation convenue dans le contrat, conformément au règlement de service.

<u>Signature du  ou des abonnés :</u>	Nom Prénom	Nom Prénom
Fait le :	A:	

## **A Thouars**

Le



Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service Abonnés du Syndicat d'Eau du Val du Thouet, afin d'assurer sa mission de service public de distribution d'eau potable. Elles sont destinées aux agents dûment habilités à les traiter, en raison de leurs fonctions. Elles sont conservées jusqu'à 5 ans après résiliation de votre abonnement. La durée de conservation peut être supérieure, en application des législations sur l'eau et l'assainissement, et obligations comptables en cas de facturation. La base légale est le consentement. Conformément à la loi « informatique et libertés de 1978 modifiée et au Règlement Européen (RGPD 2016/679), vous pouvez exercer vos droits sur vos données auprès du délégué à la protection des données et les faire rectifier en contactant : accueil@sevt79.fr Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr